

**Zeitschrift:** Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** - (1928)  
**Heft:** 83

**Rubrik:** Renseignements utiles à qui voyage

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 01.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## La Chambre de Commerce Suisse en France se développe

Les trente nouveaux membres dont les noms suivent ont été admis, récemment, par notre Comité de direction :

### Membres effectifs

- Bodmer (Charles)*, industriel, Lyon.  
*Corderie Nationale Delacroixriche et C<sup>ie</sup>*, S. A., Genève.  
*Cuttat (Albert)*, directeur de la Banque Foncière du Jura, Bâle.  
*Etablissements Biuard et Wilder*, installations électriques, Agence exclusive de la Société Therma, Paris.  
*Fournier (Jules)*, délégué pour la France de la Scintilla, Société Anonyme, Neuilly-sur-Seine.  
*Frei (Jean-Henri)*, commerçant, La Varenne-Saint-Hilaire (Seine).  
*Gemperle (Walter)*, représentant en vins, Lyon.  
*Goerg Frères et C<sup>ie</sup>*, marchands lapidaires (pierrres fines et fausses), Paris.  
*Haldi (M.-R.)*, directeur de la Continental Oil C<sup>o</sup>, Paris.  
*Hoesli (Daniel)*, chef du rayon d'Extrême-Orient chez les succ. d'Albert Godde, Bedin et C<sup>ie</sup>, Lyon.  
*Keel (Ferdinand)*, chef du rayon exportation chez les succ. d'Albert Godde, Bedin et C<sup>ie</sup>, Lyon.  
« *Kox* », Société Charbonnière, Zurich.
- Laiteries Réunies* (Centrale et Agricole), Genève  
*Landry (Adrien)*, ingénieur, Montgeron (Seine-et-Oise).  
*Papeterie d'Utzenstorf*, Utzenstorf (Berne).  
« *Sam* », Syndicat d'Achat des Constructeurs de Machines et des Métallurgistes suisses, Zurich.  
*Sandoz (E.-M.)*, sculpteur, Paris.  
*Schrantz (Louis)*, commission-exportation en soieries, Lyon.  
*Société Anonyme Fiduciaire Suisse*, revision, organisations, expertises, etc., Bâle.  
*Société Anonyme pour l'Industrie des Métaux*, Lausanne.  
*Société Financière Franco-Suisse*, administration de participations financières, Genève.  
*Steinmetz (E.)*, administrateur, Genève.  
*Troger (Aurel)*, ferronnier d'art, Paris.  
« *Union Suisse* », Compagnie Générale d'Assurances, Genève et Paris.

### Membres adhérents

- Banque Parisienne de Crédit au Commerce et à l'Industrie*, Paris et Genève.  
*Caran d'Ache*, concessionnaire pour la France et ses colonies de Caran d'Ache, fabrique Suisse de Crayons, S. A., Genève, Paris.  
*Carlut (Abel)*, négociant en bonneterie, Lyon.  
*Compagnie des Messageries Maritimes*, Paris.  
*Comptoir d'Hygiène et d'Hydrothérapie*, Paris.  
*Société Anonyme Produits Sandoz*, Paris.

## Renseignements utiles à qui voyage

### L'entrée temporaire en Suisse des automobiles de tourisme

Dans notre Bulletin n° 81, nous avons publié un petit tableau destiné à montrer l'augmentation constante du nombre des voitures étrangères de tourisme qui entrent en Suisse grâce au système de la carte d'entrée provisoire. Malheureusement, une transposition de chiffres, qui nous a échappé au moment de la correction, a complètement faussé les données de ce tableau.

Nous le reproduisons donc en rétablissant l'ordre des chiffres :

	1925	1926	1927
Cartes.....	16.177	25.716	45.478
Triptyques.....	15.078	19.171	27.762
Passavants.....	5.125	5.160	5.714
Total.....	36.380	50.047	78.954

La statistique des trois premiers mois de 1928 montre que le nombre des entrées avec cartes provisoires, ou avec triptyques, continue à augmenter, tandis que le nombre des entrées avec passavants semble aller en diminuant.

Voici un tableau récapitulatif du nombre des entrées pour chaque catégorie :

	Janvier	Février	Mars	Total
Cartes d'entrée temporaires.	959	1.154	1.801	3.914
Passavants.....	305	486	270	1.061
Triptyques, ou carnets de passage en douane.....	379	280	950	1.609
Motocyclettes.....	—	219	129	348
Total des véhicules..	1.643	2.139	3.150	6.932

Rappelons que les automobilistes et motocyclistes étrangers désirant se rendre en Suisse pour un bref séjour, sans être en possession du trip-

tyque ou d'un carnet de passage en douane, sont exonérés du paiement des droits d'entrée suisses pour leurs véhicules. Ils peuvent recevoir auprès de tous les bureaux de douane routiers, contre paiement d'une finance de 2 francs suisses, une *carte d'entrée provisoire*. Celle-ci a une durée de validité de 5 jours et autorise le porteur à rester en Suisse avec son véhicule pendant ce délai. La validité de la carte peut exceptionnellement être prolongée par les bureaux de douane suisses jusqu'à 8 ou jusqu'à 10 jours.

Les automobilistes et motocyclistes doivent s'engager à réexporter leurs véhicules avant l'échéance de la carte d'entrée provisoire.

Si l'automobiliste ou le motocycliste désire prolonger son séjour en Suisse, il pourra échanger la carte provisoire, avant son expiration, contre un passant ou un triptyque valables une année. Les passants sont délivrés par les bureaux de douane contre dépôt du montant des droits d'entrée. Pour les triptyques, s'adresser : à l'Automobile Club de Suisse, Genève, et à toutes ses sections, ou au Touring Club Suisse, Genève, et à toutes ses sections.

#### De Lyon en Suisse

Parmi les améliorations apportées aux trains de voyageurs, signalons que du 20 juin au 6 octobre, une nouvelle relation toutes classes a lieu entre Lyon et la Suisse avec transbordement à Culoz.

*Aller* : Lyon-Brotteaux, dép. 6 h. 45; Culoz, arr. 8 h. 19; Genève, arr. 10 h. 25; Lausanne, arr. 11 h. 45; Berne, arr. 13 h. 25; Zurich, arr. 15 h. 52.

*Retour* : Zurich, dép. 11 h. 53; Berne, dép. 14 h. 25; Lausanne, dép. 17 h. 35; Genève, dép. 19 h. 30; Culoz, arr. 21 h. 04; Culoz, dép. 21 h. 50; Lyon-Brotteaux, arr. 23 h. 30.

#### De Lyon aux plages de l'Océan

Du 30 juin au 2 octobre, un express de jour, toutes classes (wagon-restaurant de Lyon à St-Pierre-des-Corps), circule entre Lyon et les plages bretonnes de l'Océan Atlantique.

*Aller* : Lyon-Perrache, dép. 7 h. 45; Nantes, arr. 18 h. 42; St-Nazaire, arr. 20 h. 22; Le Croisic, arr. 21 h. 33.

*Retour* : Le Croisic, dép. 5 h. 56; St-Nazaire, dép. 7 h. 06; Nantes, dép. 8 h. 34; Lyon-Brotteaux, arr. 19 h. 15; Lyon-Perrache, arr. 19 h. 34.

Les samedis (sauf le 14 juillet), ainsi que les 13 juillet et 14 août, ce train comporte une voiture directe de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes Lyon-Dinard.

Au retour, les lundis, ainsi que le 16 août, ce train comporte une voiture directe de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classes Saint-Malo-Lyon.

#### De Bordeaux en Suisse

Parmi les améliorations apportées aux trains de voyageurs, signalons que l'express Bordeaux-Lyon-Genève a sa durée de parcours réduite et ses correspondances à Genève améliorées. Ce train, qui offre des couchettes, des places de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes entre Bordeaux et Genève comporte en outre, entre Bordeaux et Lausanne, une voiture directe 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes, entre Bordeaux et St-Germain-des-Fossés, une voiture directe, lits-salon, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes pour Vichy; entre Saint-Germain-des-Fossés et Genève, des voitures de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes en provenance ou à destination de Vichy. Au retour, un wagon-restaurant y circule entre Lyon et St-Germain-des-Fossés.

*Aller* : Bordeaux-St-Jean, dép., 21 h. 35; Vichy, arr. 8 h. 08; Saint-Etienne, arr. 10 h. 31; Lyon-Perrache, arr. 12 h.; Genève, arr. 16 h. 32; Lausanne, arr. 18 h. 45.

*Retour* : Lausanne, dép., 10 h. 58; Genève, dép., 12 h. 35; Lyon-Perrache, dép., 16 h. 40; St-Etienne, dép., 18 h. 16; Vichy, dép., 20 h. 25; Bordeaux-St-Jean, arr., 6 h. 35.

#### Bureaux de tourisme des chemins de fer de l'Etat

Les Chemins de fer de l'Etat viennent d'ouvrir pour la prochaine saison estivale leurs bureaux de tourisme des gares de Paris-St-Lazare (Salle des Pas-Perdus, côté Rome),

et de Paris-Montparnasse (terre-plein, place de Rennes). Complètement réorganisés et dirigés par un personnel compétent, ces bureaux sont ouverts au public de 10 h. 30 à 19 h. (dimanches et fêtes exceptés).

Les touristes désireux de visiter les belles régions de l'Ouest, et du Sud-Ouest de la France trouveront là, gratuitement, tous les renseignements qui leur seront nécessaires pour villégiature ou excursionner dans ces lieux.

Les itinéraires, moyens de transport locaux, prix d'hôtels, agences de location, etc..., peuvent être indiqués immédiatement aux personnes qui fréquenteront ces bureaux et, pour compléter leur documentation, des projections lumineuses sur toutes ces régions seront présentées tous les jours.

Déjà bien connus du public, ces organismes vont rendre cette année des services encore plus appréciables et l'on ne peut que féliciter l'Administration des Chemins de fer de l'Etat de ce nouvel effort pour le développement du tourisme dans les régions qu'elle dessert.

#### Ouverture d'une Agence des chemins de fer d'Alsace et de Lorraine

L'Administration des Chemins de fer d'Alsace et de Lorraine vient de prendre une nouvelle et heureuse initiative en ouvrant le 1<sup>er</sup> juin une Agence en plein centre de Paris, 2, avenue Portalis, sur le pourtour de la place Saint-Augustin.

Les amis de la poétique campagne lorraine, les touristes attirés par la ligne bleue des Vosges, les pèlerins de la Montagne sacrée de Ste-Odile, les hommes d'affaires appelés dans les grandes cités de l'Est, tous sont certains de trouver, à la nouvelle Agence, un accueil parfait.

Des renseignements détaillés leur seront fournis sur les régions desservies par le Réseau. Un guide illustré d'une facture remarquable, des monographies des principales villes d'Alsace et de Lorraine, d'élegantes brochures, des signets, des affiches illustrées exécutées par des artistes réputés, des cartes postales, des dépliants des services automobiles seront tenus à la disposition des visiteurs.

Une carte lumineuse leur donnera une idée de l'attrait que présentent les services d'auto-cars organisés à partir du 26 juin 1928.

Des billets de toute nature pour l'Alsace, la Lorraine et le Grand Duché du Luxembourg seront immédiatement délivrés au départ de Paris. L'Agence se charge également de réserver les places dans les trains et dans les auto-cars du Réseau qui sillonnent la route des Vosges, la plaine d'Alsace et la campagne messine.

#### Billets spéciaux d'aller et retour pour les stations thermales et climatiques d'Alsace de Lorraine et du Grand Duché de Luxembourg

Pendant les périodes du 1<sup>er</sup> mai au 25 juin (avant saison) et du 20 août au 30 septembre (arrière saison), toutes les gares des Grands Réseaux et l'Agence des Chemins de fer d'Alsace et de Lorraine, 2, avenue Portalis, à Paris, délivreront des billets d'aller et retour individuels à destination des stations thermales et climatiques ci-après, desservies par les Chemins de fer d'Alsace et de Lorraine :

Barr (Hohwald, Ste-Odile),  
Luxembourg (Mondorf-les-Bains),  
Metzeral (Munster, Hohrodberg, Hohneck, Schlucht),  
Guebwiller (Grand Ballon),  
Morsbronn-les-Bains,  
Niederbronn-les-Bains,  
Obernai (Ste-Odile),  
Ribeauville (Aubure, Thannenkirch),  
Saverne (Dabo, Haut-Barr, Stambach),  
Sierck,  
Thionville (Mondorf-les-Bains),  
Turckheim (Trois-Epis, Lac Blanc, Vallée de Kaysersberg).

Ces billets, qui comporteront des réductions importantes sur le prix des billets simples pour le trajet total, sont délivrés sous condition d'un séjour d'une durée minimum de 12 jours à la station destinataire.

Ils sont valables 33 jours sans faculté de prolongation. Toutefois, le voyage de retour du billet d'avant-saison doit être effectué au plus tard le 10 juillet. Ces billets donnent le droit de s'arrêter à deux gares du parcours, l'une à l'aller, l'autre au retour, moyennant un léger supplément.

L'itinéraire retour peut être différent de celui de l'aller. L'Agence des Chemins de fer d'Alsace et de Lorraine, 2, avenue Portalis, à Paris, se tient à la disposition des voyageurs pour leur fournir des renseignements détaillés sur les villégiatures énumérées ci-dessus. Elle délivre immédiatement les billets et retient des places ordinaires ou de luxe dans les trains au départ de Paris.